



Charte concernant les repas à la cantine.

En tant que **parent**, je m'engage:

- à réserver les repas chauds via le support adapté entre le 10 et le 15 du mois précédant la consommation de ceux-ci
- à m'assurer de la réception de l'accusé confirmant la réservation des repas et dans le cas contraire, en informer la direction avant le 15 du mois
- à ne pas réserver de repas lorsque mon enfant est en sortie scolaire programmée
- à prévenir le secrétariat par mail ou téléphone avant 9h15 lorsque mon enfant est malade
- à fournir des tartines si la réservation n'a pas été validée dans les temps
- à régler la facture avant la date butoir sous peine de se voir refuser l'accès aux réservations le mois suivant. Nous rappelons qu'en cas de besoin, les demandes d'aide sont accessibles pour tous et en toute discrétion.

PLUS AUCUN AJOUT NE SE FERA HORS DELAIS.

EN CAS DE NON RESPECT DES DEMARCHES (absence ou sortie) LES

REPAS SERONT FACTURES

En tant qu' **élève**, je m'engage:

- à respecter le personnel qui m'encadre
- à goûter les aliments proposés
- à manger dans le calme et sortir en marchant
- à bien me tenir à table

Signature de l'enfant

Signature du responsable de l'élève